

CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2024

Procès-Verbal

Date de convocation : le 4 avril 2024

Le 8 avril 2024, à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Étaient présents : Mmes POPOFF Jocelyne, Mme MORIOT Eliane, REGRAIN VAYSSE Martine, PRYMAS Marie, Mme MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, SCHATZ Christiane MM VIRLOGEUX Christophe, DURAND Jean-Pierre, AUTOURDE Eric

Était absent excusé : M SIODLAK Daniel (donne pouvoir à M DUCHALET Jérôme)

Étaient absents : Mme COLLAS Virginie, MM MATHIOU Nathan, CRETAUD Laurent, DELHOUME Jean-Philippe

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Delphine

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

PRÉAMBULE

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour ajouter une délibération à l'ordre du jour. A l'unanimité, les élus acceptent la proposition de Monsieur le Maire

ORDRES DU JOUR

- ✓ Demande de subvention au titre des amendes de police
- ✓ Bail commercial - Auberge
- ✓ Taux de fiscalité 2024
- ✓ Vote du budget primitif 2024

DELIBERATIONS

N°	Objet
2024/15	Demande de subvention au titre des amendes de police
2024/16	Mise à jour de la délibération 2018/59 – Tarifs des droits de place
2024/17	Bail dérogatoire - Auberge
2023/18	Taux de fiscalité 2024
2023/19	Vote du budget primitif 2024

Il est rappelé que toute occupation temporaire du domaine public est soumise à l'autorisation préalable de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus. Les tarifs précités seront appliqués à compter du 1^{er} mai 2024.

2024/17 Bail dérogatoire – Auberge

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de louer l'auberge à l'entreprise individuelle « L'auberge de Valie » représentée par Mme Valérie CUZZUCOLI.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de louer l'auberge à l'entreprise individuelle « L'auberge de Valie » représentée par Mme Valérie CUZZUCOLI à compter du 1 mai 2024 moyennant un loyer mensuel de 300 €.
- d'intégrer au bail l'assurance du bâtiment. La mairie paiera la cotisation d'assurance et refacturera à l'entreprise individuelle « L'auberge de Valie »
- d'exonérer pendant un an la redevance des droits de place pour la terrasse.
- charge Maître MAUGARNY, Notaire à Montluçon d'établir ledit bail dérogatoire
- décide que les frais de notaire seront supportés par la mairie
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

2024/18 : Taux de fiscalité 2024

Compte tenu du produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du budget primitif 2024, il est proposé de maintenir pour l'exercice 2024, les taux d'imposition 2023 soit :

-Taxe foncière (bâti)	37,30%
-Taxe foncière (non bâti).....	28,27%
- Taxe d'habitation	20,83%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, les taux de fiscalité comme proposés ci-dessus.

2024/19 : Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2024 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	195 255,40
Recettes :	220 303,33

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1 059 154,38
Recettes :	1 059 154,38

Pour rappel, total budget :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 293 264,69 (dont 98 009,29 de RAR)

Recettes : 293 264,69 (dont 72 961,36 de RAR)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 059 154,38 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 059 154,38 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024.

QUESTIONS ORALES

- PLU : Des réunions publiques vont être organisées.
- Église : Accès à l'église est interdit. Des interventions auront lieu prochainement pour sécuriser la structure du clocher.
- Auberge : Elle pourra ouvrir pour le 1^{er} mai
- Questions du public : a-t-il des projets au terrain des trillers ? Monsieur le Maire indique qu'il s'agit juste d'entretien. Est-il prévu des aménagement rue de la fontaine ? Monsieur le Maire informe que les bas-côté seront refait probablement en 2025. Une réunion avec les riverains sera organisée.

Séance levée à 20h10